

Organisation et barème du mouvement intra 2009 : **les syndicats quittent le groupe de travail**

Le vendredi 6 février, un groupe de travail inter-CAPA était réuni au Rectorat avec à l'ordre du jour l'examen de la circulaire rectorale du mouvement intra 2009.

Le Secrétaire Général a alors annoncé, ce que nous redoutions, la mise en œuvre d'une nouvelle disposition visant à court-circuiter les CAPA et les FPMA dans lesquelles siègent les élus représentants des personnels. Toutes les organisations syndicales unanimes ont dénoncé une atteinte forte au paritarisme. Des propositions faites par certaines d'entre elles dont le SE-UNSA, susceptibles de débloquent la situation ont été refusées par le Secrétaire Général tout en promettant de les faire remonter au ministère.

Face à cette situation, l'ensemble des syndicats a décidé de quitter le groupe de travail.

Nous vous demandons d'afficher, de signer et de faire signer la pétition intersyndicale académique :

"Des mutations 2009 hors contrôle ?"

Résultats mutations inter-académique

Les commissions se dérouleront au ministère entre le 9 mars et le 20 mars. Nous n'avons pas encore l'ordre de passage par disciplines, nous le communiquerons dès que nous en aurons connaissance.

Les commissaires paritaires nationaux du SE-UNSA seront présents lors de ces commissions pour garantir l'équité et la transparence des mutations. Les collègues qui nous ont confiés leur dossier seront suivis durant les commissions. Il est encore possible de nous faire parvenir votre dossier de mutation, vous pouvez télécharger la fiche de suivi sur notre site.

Les syndiqués seront avertis de leurs résultats dès la fin des commissions.

Le SE-UNSA met à votre disposition 4 lignes téléphoniques spéciales pour connaître le résultat de votre mutation :

01 44 39 23 16 - 01 44 39 23 26 - 01 44 39 23 36 - 01 44 39 23 46

Stages d'anglais pendant les vacances !

Les chefs d'établissements ont reçu une lettre du Recteur leur invitant à mettre en place des stages d'anglais pour des élèves volontaires pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été.

Ce dispositif devrait « être encadré prioritairement par des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires effectives (HSE) ».

Par cette lettre, nous tenons à vous rappeler vos droits ainsi que notre position sur le fond concernant la mise en place de ces stages.

Sur la forme tout d'abord : aucune heure supplémentaire ne peut vous être imposée, qui plus est durant les vacances scolaires. Rallonger le temps de travail en rognant sur les vacances sonne comme une première étape de la déréglementation de notre temps de travail. Il serait de plus inconcevable de vouloir culpabiliser des enseignants, dévoués, travaillant dans des classes surchargées et pour beaucoup avec des heures supplémentaires dans leur emploi du temps hebdomadaire, de refuser un dispositif.

Sur le fond ensuite : la propension du ministre au recours aux stages hors temps de classe pour régler les faiblesses constatées sur le temps de classe ne cesse de croître. Le SE-UNSA constate qu'elle est étrangement proportionnelle à la diminution des moyens budgétaires alloués à l'Ecole. Pour autant, optimiser l'apprentissage des langues est une question sérieuse : c'est bien dans le temps scolaire qu'il faut réussir à faire progresser tous les élèves. Renvoyer aux stages de remise à niveau aboutira peut-être à quelques bénéfiques individuels. Cela ne permettra pas le saut qualitatif dont notre pays a besoin pour que ses jeunes maîtrisent mieux les langues étrangères. C'est pourquoi le SE-UNSA appuie le plan de rénovation de l'apprentissage des langues initié en 2006 en classe de sixième. Postes en nombre suffisant pour mettre en place des groupes à effectifs réduits, formation des enseignants, évolution des épreuves d'examen pour prendre systématiquement en compte l'expression orale, inclusion des langues étrangères dans des pratiques interdisciplinaires, voici quelques voies sérieuses à emprunter. La communication du ministre y perdrait, certes, en simplisme, mais l'Education nationale y gagnerait en efficacité.

Les enseignants d'anglais peuvent refuser de s'inscrire dans ce dispositif !

Nous tenons à votre disposition un modèle de lettre, à adresser individuellement ou collectivement au recteur et à l'IPR.

"Médiateurs de réussite scolaire"

Le ministre de l'Education Nationale a annoncé le 22 janvier la création de 5 000 "médiateurs de réussite scolaire" pour lutter contre l'absentéisme dans les établissements du second degré.

Encore une fois il s'agit de recruter des personnels précaires "contrats aidés" sans formation, sans qualification précise, pour exercer des missions pourtant très délicates. Penser que ce sont quelques jeunes gens et jeunes filles sortis du chapeau, qui vont résoudre en un an ce que les meilleures volontés des meilleures équipes éducatives n'ont pu juguler en 30 ans, relève au mieux d'une grande naïveté ou au pire d'une véritable duperie. Les personnels qualifiés pour exercer ces missions existent. Ce sont entre autres les CPE, les assistantes sociales, aidés par les surveillants et les professeurs principaux dont c'est une préoccupation majeure et constante. Ce sont forcément des personnels qu'il faut renforcer en premier lieu, afin qu'ils puissent conduire leurs missions à bien. Au lieu de cela, des centaines d'emplois de CPE et d'assistantes sociales ont été perdus depuis trois ans.

Ces "médiateurs" doivent être recrutés par les établissements, sur décision des CA. L'UNSA Education demande à tous ses adhérents qui siègent dans les CA de refuser de participer au vote sur le recrutement de ces "médiateurs", le texte joint pouvant être lu en CA.

La dotation de l'académie s'élève à 161 contrats. Par ailleurs, six établissements de l'académie vont faire l'objet d'une dotation renforcée car particulièrement exposés à l'absentéisme paraît-il.

EXPERIMENTATION LYCEE

Le ministère a chargé les Recteurs de trouver une centaine de lycées "volontaires" pour expérimenter de nouvelles organisations du lycée pour l'année scolaire 2009-2010. Cette expérimentation pourrait donc concerner une poignée d'établissements de l'académie.

Le courrier du Recteur aux chefs d'établissement fait état d'expérimentations touchant au suivi des élèves, à l'orientation, aux groupes de compétences en langues, aux relations avec les parents, à la diminution du nombre des redoublements en seconde, etc... L'objectif de ce courrier étant de susciter les bonnes volontés.

L'intersyndicale académique SE-UNSA, FO, SNALC, SNEP, SNES, CGT, SGEN a sollicité une audience au Recteur réclamant des informations précises sur cette expérimentation pour notre académie. Nous avons été reçus par le Recteur le mercredi 11 février.

Les établissements "volontaires" ont jusqu'au 20 février pour se faire connaître et faire remonter leur projet. Pour le Recteur, ces établissements n'ont pas obligation d'obtenir un vote favorable du CA, ce que nous contestons fortement.

L'expérimentation ne concerne pas les contenus disciplinaires ni l'organisation des horaires d'enseignement.

Des moyens supplémentaires seront alloués à ces établissements sous forme de postes, dont le nombre et la nature dépendront des projets déposés.

Les IPR seront chargés du suivi et de l'accompagnement et seront à même d'évaluer si des thèmes de l'expérimentation peuvent s'avérer transférables à la rentrée 2010.

Pour le SE-UNSA, si le principe d'une expérimentation n'est pas condamnable en soi, il est impératif de respecter un certain nombre de règles élémentaires :

- **Les équipes des établissements concernées doivent être réellement volontaires et l'exprimer par un vote au CA.**
- **Les modalités et les objectifs de l'expérimentation doivent être précis et connus de tous.**
- **L'expérimentation doit faire l'objet d'un protocole d'évaluation.**

En l'absence de ces conditions, l'expérimentation apparaît comme une supercherie. Le SE-UNSA émet les plus grandes réserves quant à son intérêt.

Par ailleurs, est-ce que si des éléments de l'expérimentation devaient être généralisés, tous les lycées recevraient une dotation supplémentaire par rapport à l'existant ?



Texte adopté à l'unanimité par l'EFN du 9 février 2009

Pour de vraies réponses à l'absentéisme scolaire

Le 22 janvier dernier, le ministre de l'Education nationale, Xavier Darcos a annoncé le recrutement de 5000 " médiateurs " pour intervenir auprès des familles sur l'absentéisme.

L'UNSA Education dénonce la méthode qui a consisté à faire cette annonce sans qu'aucune concertation préalable ne se soit tenue.

La lutte contre l'absentéisme scolaire est un souci légitime mais tout milite pour une prise en charge par de vrais professionnels de l'éducation comme les conseillers principaux d'éducation, les COP, les assistants sociaux et les personnels de santé qui jouent déjà un rôle essentiel auprès des familles, via un travail d'équipe avec les chefs d'établissement et plus largement l'ensemble des équipes éducatives

Leur renforcement aurait été une réponse plus appropriée mais, pour cela, il aurait fallu que le ministre renonce au dogme des suppressions d'emplois statutaires qu'il impose massivement au système éducatif. Pour l'UNSA Education, ces personnels ne sauraient en aucun cas se substituer aux professionnels qualifiés de l'Education nationale qui doivent garder la maîtrise des actions menées en matière de lutte contre l'absentéisme.

Si les personnes qui trouveront, via ce dispositif, un accès à l'emploi ne sont pas en cause, créer 5000 médiateurs, emplois à statut précaire et sans qualification ni formation, n'est pas pour l'UNSA Education une réponse adaptée à la lutte contre l'absentéisme.

L'UNSA Education exige que le ministre de l'Education nationale ouvre une concertation sur le lourd dossier de l'absentéisme et du décrochage scolaire.

Pour toutes ces raisons, refusant, et de cautionner une politique éducative à courte vue, et d'empêcher un accès à l'emploi pour des personnes en grande difficulté sociale dans le contexte de crise économique profonde, l'UNSA Education appelle ses élus au conseil d'administration des EPLE concernés, à refuser de participer au vote concernant le recrutement de ces médiateurs.

S'agissant de l'ensemble des contrats aidés, l'UNSA Education renouvelle ses revendications, afin que ce dispositif ne soit pas seulement un traitement social ponctuel du chômage, mais débouche réellement sur l'accès à des emplois durables notamment par :

- une formation d'adaptation à l'emploi
- un réel accompagnement pour le projet d'insertion professionnelle.
- la reconnaissance de leur expérience professionnelle dans l'éducation nationale

De plus, les EPLE et les personnels, doivent bénéficier de moyens adaptés à la charge de travail supplémentaire, et le dispositif de gestion financière des emplois aidés doit être sécurisé.

Pour l'UNSA Education, le ministre ne peut continuer à multiplier le recours à des précaires pour des missions permanentes. C'est pourquoi, l'UNSA Education exige l'ouverture rapide d'une concertation sur l'exercice de ces missions, leur pérennisation et plus globalement, la politique de contrats aidés dans l'Education nationale.



COMMUNIQUE DES FEDERATIONS DE L'EDUCATION

FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, Sud-Éducation, UNSA Education

Les fédérations de l'Éducation FAEN, FERC-CGT, FNECFP-FO, FSU, SGEN-CFDT, Sud-Éducation, UNSA Éducation se félicitent de la déclaration interprofessionnelle du 9 février 2009.

Elles considèrent que les réponses apportées lors de l'intervention du Président de la République restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier 2009.

Dans le domaine de l'éducation, malgré la puissance de la grève, aucune réponse nouvelle n'a été apportée aux revendications : le Président de la République a au contraire maintenu intégralement les suppressions de postes et les orientations contestées de sa politique et a caricaturé à la fois les revendications et la réalité, qu'il s'agisse de l'Université et de la Recherche ou des moyens consacrés à l'éducation.

Dans le même temps les pressions sur les personnels et les tentatives de remise en cause du droit syndical se poursuivent.

C'est pourquoi les fédérations entendent s'inscrire pleinement dans la journée d'action du 19 mars et appellent les personnels à en assurer la réussite, notamment en préparant grèves et manifestations.

Elles appellent également à poursuivre les actions engagées et à prendre toutes les initiatives unitaires dans les départements et régions, en particulier à l'occasion des réunions des CTP, CDEN et CAEN.

Elles s'adressent solennellement au gouvernement :

- pour que celui-ci renonce enfin à la totalité des suppressions de postes dans les enseignements scolaires et supérieur ainsi qu'à Jeunesse et Sports ;
- pour qu'il réponde positivement et sans attendre à la mobilisation des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Paris le 12 février 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE SE-UNSA - SUP'RECHERCHE-UNSA

Formation des enseignants : trouver d'urgence une sortie de crise

La vision gouvernementale de la « mastérisation » de la formation des enseignants est aujourd'hui totalement dans l'impasse.

Depuis le départ de cette mauvaise aventure, le SE-UNSA et Sup'Recherche-UNSA se sont fortement inquiétés des conséquences de cette décision absurde. La « mastérisation » se caractérise en effet par la réduction de la part professionnelle dans la formation des futurs professionnels de l'enseignement !

Les mobilisations en cours indiquent que ce système ne convainc personne. De surcroît, démonstration est faite aujourd'hui qu'il ne peut fonctionner, si l'objectif est bien de former des jeunes au métier d'enseignant :

- Les contenus des épreuves des concours envisagés sont encore trop centrés sur la vérification des contenus disciplinaires. Est-ce la priorité lorsque l'on recrute les futurs enseignants à Master2 ?
- Les stages des étudiants dans les classes sont sous-calibrés. Comment asseoir une première pratique professionnelle avec seulement 108 heures de stage en responsabilité durant l'année de Master2 ?
- Le principe de l'alternance théorie/pratique est impossible à mettre en œuvre, d'autant moins que la place des formateurs d'IUFM et des formateurs de terrain n'est toujours pas, à ce jour, clairement définie dans l'université.
- Les conditions matérielles offertes aux étudiants qui prépareraient les concours sont négligées. Les annonces faites sur les bourses ou les emplois d'assistants pédagogiques sont insuffisantes ou inadaptées. Comment mener de front M2, préparation au concours et activité rémunérée ?

- Les concours au niveau master2 risquent d'assécher les viviers de recrutement, avec des conséquences sociales et culturelles graves concernant les DOM.

- La stagiarisation après l'obtention du concours et du M2 est prévue à temps complet dans une classe, en totale responsabilité. Sans réel suivi, sans évaluation régulière comment pourrait-elle s'insérer dans un processus de formation progressive ?

Pour le SE-UNSA et Sup'Recherche-UNSA, il est urgent de sortir de cette impasse. Une solution existe :

- L'achèvement du processus de transformation des IUFM avec leurs réseaux départementaux en véritables écoles professionnelles intégrées au sein des universités ;
- L'ouverture d'une négociation visant à renforcer la professionnalisation dans la formation initiale de tous les enseignants. Elle devrait notamment porter sur le contenu des concours de recrutement maintenus au niveau licence, les modalités de la formation professionnelle et de sa validation par un master, les conditions de la poursuite de la formation après la prise de fonction des néo-titulaires.

Pour le SE-UNSA et Sup'Recherche-UNSA, il ne s'agit pas de renoncer à la « mastérisation » mais de la mettre au service d'une vraie formation professionnelle de haut niveau. A toute crise, il faut une issue. Aux politiques de savoir, et très vite, s'ils campent sur leurs positions ou si, dans l'intérêt général, ils souhaitent une sortie par le haut.

Paris, le 13 février 2009

Luc Bérille, pour le SE-UNSA

Yves Markowicz, pour Sup'Recherche-UNSA